



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/53/7
2 octobre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Cinquante-troisième session
Genève, 27 septembre-2 octobre et 10 octobre 2006
Point 8 b) de l'ordre du jour provisoire

RENCONTRES AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LE SECTEUR PRIVÉ

22 septembre 2006, Palais des Nations, Genève

Résumé

Conformément au paragraphe 117 du Consensus de São Paulo, le Conseil du commerce et du développement a organisé pour la troisième fois des rencontres avec des représentants de la société civile et du secteur privé, pour leur permettre d'exprimer leurs vues sur les questions dont il est saisi. Les rencontres, qui ont eu lieu le 22 septembre 2006, ont réuni des représentants d'États membres, d'organisations de la société civile et d'entités privées.

Elles ont été présidées par le Président du Conseil du commerce et du développement. Après les remarques liminaires du Président et du représentant du Secrétaire général de la CNUCED, les participants ont exprimé leurs vues sur les questions à l'ordre du jour. Un résumé est présenté ci-après.

LA CNUCED ET LE DÉVELOPPEMENT: L'ACTION À MENER

Comment la CNUCED peut-elle être plus efficace? Comment peut-elle renforcer son engagement politique dans le contexte de la gouvernance mondiale?

1. Les participants ont souligné l'importance de la CNUCED en tant qu'institution libre et indépendante au sein du système des Nations Unies et ont souhaité que sa perspective critique et son intégrité soient maintenues et que son rôle et ses fonctions soient renforcés. La CNUCED avait une importante contribution à apporter à la fois en matière d'analyse économique et pour faciliter l'interprétation et la compréhension des accords internationaux et de leurs incidences économiques. Des analyses et des conseils de qualité avaient été fournis aux pays en développement lors de la crise financière asiatique et pour les négociations du Cycle d'Uruguay.

2. Il a été souligné que, dans ses travaux de recherche, la CNUCED devait rester à l'avant-garde et mener une réflexion novatrice et de qualité sur les questions de commerce et de développement. Sa force résidait dans son positionnement unique pour ce qui était d'assurer un traitement intégré du commerce et du développement. Ses travaux étaient un enrichissement intellectuel pour les décideurs et la société civile. Les participants ont souligné que la CNUCED devait rester un lieu où les pays en développement pouvaient exprimer leurs besoins et leurs préoccupations. Quelques participants ont déclaré souhaiter que la CNUCED et ses pays membres clarifient le rôle de l'institution dans le contexte des négociations commerciales. La CNUCED devrait être plus efficace, peut-être en redevenant une instance de négociation, afin de renforcer la position des pays en développement dans le secteur des produits de base. Elle ne devait pas s'autocensurer dans ses travaux d'analyse sur des questions d'actualité telles que les négociations commerciales en cours ou la réforme du FMI et de la Banque mondiale, car les pays en développement avaient besoin d'en comprendre les répercussions. Les pays membres de la CNUCED devaient autoriser et encourager le secrétariat à poursuivre son analyse indépendante. La participation effective de la CNUCED était nécessaire dans d'autres instances, régionales et sous-régionales, et les débats et le dialogue à la CNUCED devaient être ouverts à d'autres institutions internationales. Une assistance devait continuer d'être fournie aux pays en développement, et les mandats de la CNUCED conservaient toute leur importance. De fait, pour certains participants, la CNUCED était devenue encore plus utile et pertinente, au regard de l'actuel environnement international et des actuelles règles mondiales. Elle pouvait accorder plus d'importance à l'analyse des incidences des disciplines multilatérales, car les pays en développement n'avaient pas la capacité de le faire eux-mêmes. La problématique des produits de base constituait une préoccupation récurrente pour les pays en développement.

3. Plusieurs participants ont loué la capacité de la CNUCED de remettre en cause la pensée économique orthodoxe dans ses plus récents rapports, en particulier le *Rapport sur le commerce et le développement*, le *Rapport sur les pays les moins avancés* et le *Rapport sur le développement économique en Afrique*. Le *Rapport sur le commerce et le développement* avait montré les résultats décevants des réformes de marché et la façon dont les engagements multilatéraux et régionaux avaient imposé des contraintes aux politiques de développement des pays en développement. Ce rapport préconisait une flexibilité croissante et une plus grande marge d'action pour les pays en développement, pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs de développement. Il a été demandé aux pays développés comment ils entendaient concilier les recommandations de ces rapports avec leurs politiques, et s'ils étaient disposés à revoir leurs positions. Il était important de mettre en lumière les interactions entre commerce,

dette et financement, ainsi que la nécessité pour les pays en développement de briser le cercle vicieux de la dépendance à l'égard du financement extérieur. Toutefois, d'aucuns ont également déploré que la CNUCED aille parfois jusqu'à s'autocensurer. Quelques participants ont souligné la nécessité de rechercher d'autres modèles et théories.

4. Concernant le rôle de la société civile, les interactions avec la CNUCED ont été jugées d'une grande valeur, et une plus grande participation aux travaux de l'institution était souhaitable, en particulier dans les discussions de fond. Les ONG présentaient l'avantage de travailler au plus près du terrain, et elles pouvaient apporter des idées neuves et une réflexion originale. Elles pouvaient ainsi non seulement identifier les problèmes, mais aussi compléter les travaux de la CNUCED et aider à dégager des solutions axées sur le développement. Plusieurs participants ont attiré l'attention sur l'importance des partenariats entre la société civile, le secteur privé et les gouvernements, de telles interactions croisées pouvant être profitables et bénéfiques pour tous. Quelques participants ont ajouté que la société civile devrait participer davantage aux discussions de fond lors des réunions intergouvernementales, y compris celles en rapport avec l'examen à mi-parcours et la préparation de la douzième session de la Conférence. De plus fortes interactions avec la société civile aideraient la CNUCED à définir les moyens de traduire les solutions politiques en mesures concrètes. Les rencontres devaient être considérées comme un processus, et les possibilités pour la société civile d'interagir et de travailler étroitement avec les États membres et le secrétariat et la CNUCED devaient être plus systématiques et être planifiées tout au long de l'année.

Le commerce a-t-il été le meilleur moyen de promouvoir le développement? Quels sont les meilleurs moyens pour les pays d'atteindre leurs objectifs en matière d'emploi?

5. Des observations ont été faites sur les contraintes que la mondialisation et la libéralisation du commerce faisaient peser sur l'emploi et les conditions de travail. Bien que les États membres aient pris certains engagements à cet égard au Sommet mondial et lors du débat de haut niveau du Conseil économique et social, des améliorations, quantitatives et qualitatives, restaient nécessaires, s'agissant en particulier de conditions de travail décentes et de l'emploi des femmes et des jeunes. La libéralisation du commerce avait déstabilisé l'emploi, avec, dans de nombreux cas, des destructions d'emplois, une répartition inégale des avantages de la mondialisation, une répartition inégale du revenu et une aggravation progressive du pouvoir de négociation des travailleurs. Un changement de perspective a été préconisé: la libéralisation du commerce devait être considérée non pas comme un objectif en soi, mais comme un instrument pour atteindre des objectifs d'emploi. Ces questions relevaient tout à fait du domaine de compétence de la CNUCED, en particulier de ses travaux sur la responsabilité sociale des entreprises. À cet égard, la CNUCED devrait s'employer à promouvoir une plus grande marge d'action pour les pays en développement, y compris la possibilité d'utiliser les droits de douane, à évaluer correctement les incidences des mesures de politique commerciale, à promouvoir une transition de la concurrence pour les emplois vers une approche plus multilatérale et à préconiser des conditions de travail décentes.

6. On a également souligné l'importance de mettre en perspective les questions de parité et de commerce, compte tenu en particulier de la plus grande participation des femmes dans le secteur informel, dans les microentreprises et dans les emplois indépendants. Des travaux devraient également être menés à l'avenir sur les migrations et les rapatriements de salaires.

7. Des données convaincantes montraient que le commerce avait été un important moyen de réduire la pauvreté et d'assurer le développement dans les pays en développement. Toutefois, pour que le commerce soit efficace, le système commercial multilatéral devait être démocratique et dynamique, répondre à toutes les situations, et corriger les déséquilibres existants; il devait tenir compte de la majorité silencieuse non représentée (les travailleurs et les agriculteurs) et intégrer la dimension humaine. Les contraintes pesant sur la consommation et la demande devaient également être prises en compte si l'on voulait promouvoir une production destinée aux marchés intérieurs.

Quel est le rôle du développement des capacités productives et son importance dans la lutte contre la pauvreté? Pourquoi l'actuel régime de l'aide en Afrique est-il inefficace?

8. Les participants ont souligné que le lien entre commerce et réduction de la pauvreté n'était pas véritablement établi et que le commerce dans les pays en développement et les PMA ne profitaient qu'à un tout petit nombre d'acteurs économiques. Ils ont reconnu que de nombreux petits agriculteurs, microentreprises et petites entreprises ne participaient pas au commerce international pour diverses raisons – absence d'économies d'échelle, compétences de gestion insuffisantes, obstacles posés par les normes de sécurité et de qualité sur les marchés des pays développés, manque de compétences pour commercialiser leur production. Dans ce contexte, il a été jugé essentiel d'engager des mesures plus énergiques pour renforcer les capacités productives.

9. Les participants ont fait référence à la fois au *Rapport sur les PMA* et au *Rapport sur le commerce et le développement* pour mettre en question les positions des gouvernements sur des aspects essentiels tels que le «changement de paradigme» préconisé dans le *Rapport 2006 sur les PMA* pour renforcer les capacités productives.

10. Les deux rapports susmentionnés remettaient en cause les actuelles politiques commerciales et l'orientation des gouvernements et des institutions concernant leurs politiques de développement. Quelques participants ont dit que le *Rapport sur les PMA* pouvait être un instrument extrêmement utile pour définir les stratégies des donateurs concernant «l'aide pour le commerce». Le *Rapport 2006 sur le commerce et le développement* avait mis en lumière la nécessité de politiques commerciales et industrielles dynamiques. Le rôle de l'État était important en la matière, de même que la nécessité de se concentrer sur le renforcement des capacités institutionnelles et d'assouplir les restrictions imposées par les accords multilatéraux à la marge d'action nationale. De nombreux participants ont souligné l'importance de l'éducation pour le renforcement des capacités productives, ainsi que pour la participation à l'économie du savoir. Fournir les infrastructures nécessaires était également essentiel à une croissance économique soutenue et à l'élimination de la pauvreté.

11. L'importance de «l'aide pour le commerce» a été soulignée, et des questions ont été soulevées concernant le calendrier et les modalités de cette initiative et la façon dont l'aide serait fournie. Toutefois, la question fondamentale était non pas celle de l'aide pour le commerce, mais celle d'un commerce équitable et celle de savoir jusqu'où les gouvernements responsables de la mondialisation seraient prêts à aller en termes d'élimination des obstacles au commerce. Les pays en développement devaient identifier, hiérarchiser et corriger les contraintes qui pesaient sur leurs capacités d'offre. La question de l'aide était d'une importance particulière pour l'Afrique, qui restait marginalisée dans l'économie internationale. Par le passé, des ressources

avaient été gaspillées à cause de raisons politiques et de questions de conditionnalité. L'aide devait favoriser la création de richesse, la mise en valeur des ressources humaines et la réduction de la pauvreté afin que le continent africain passe de l'ère des matières premières à celle de l'industrialisation. Six années après l'appel lancé par la CNUCED pour un doublement de l'aide à l'Afrique, il fallait se demander quelle influence aurait cette aide additionnelle sur le commerce des pays africains. Alors que la plus grande partie du soutien avait jusqu'alors été fournie de gouvernement à gouvernement, il était proposé de favoriser davantage un soutien de gouvernement à secteur privé et de secteur privé à secteur privé.

12. Les pays en développement devaient disposer de solides institutions démocratiques pour répondre aux besoins de leur population. En outre, il était important de s'attaquer aux problèmes des pays en conflit et de veiller à ce que les investissements retournent dans les pays qui sortaient d'un conflit. Certaines catégories de flux commerciaux minaient la stabilité et méritaient d'être étudiées – s'agissant, par exemple, de la traite d'êtres humains, du trafic de substances illicites et du financement du terrorisme.

13. Dans les discussions, il a été souligné que la CNUCED pouvait devenir un moyen plus efficace de renforcer les capacités productives, de consolider l'engagement politique dans le contexte de la gouvernance globale et d'aider les pays en développement à réduire la pauvreté, si elle renforçait son rôle en encourageant les flux d'IED et la création d'un secteur privé dynamique et compétitif, notamment en Afrique. Elle pouvait en particulier aider à évaluer les objectifs du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et à déterminer les moyens de contribuer à leur réalisation. Des efforts devraient être faits pour encourager les entrées d'IED dans des pays (tels que le Libéria, la Sierra Leone, la République démocratique du Congo, etc.) qui sortaient tout juste d'un conflit, pour leur permettre de reconstruire leurs capacités productives et d'atteindre une croissance rapide, soutenue et multisectorielle propice au développement et à la réduction de la pauvreté. À cet égard, la CNUCED devrait contribuer à promouvoir les petites entreprises et les microentreprises et encourager les échanges de meilleures pratiques dans le domaine de l'investissement.

14. Pour ce qui était d'autres initiatives concernant l'investissement en Afrique, on a évoqué le partenariat Union européenne-Afrique dans le domaine des infrastructures, qui répondait aux objectifs de développement de l'Union africaine et du NEPAD et visait à accroître substantiellement les investissements européens dans les infrastructures africaines et les services de transport, d'énergie et d'approvisionnement en eau et les TIC. Améliorer les infrastructures, les services liés et la réglementation contribuerait à une croissance économique durable, encouragerait un commerce compétitif, créerait des emplois et favoriserait des conditions de travail décentes, et stimulerait l'intégration régionale ainsi qu'une réduction de la pauvreté. La réalisation de ces objectifs et l'accroissement des flux d'investissement dépendraient d'efforts soutenus pour améliorer la paix, la sécurité et la gouvernance.
